

AVIS AU PUBLIC

Enquêtes de commodo et incommodo Etablissements classés


Conformément à l'article 10 et 12 et aux prescriptions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que l'**Administration communale de Steinfort** sollicite l'autorisation pour

**l'exploitation d'un nouveau hall omnisport
à L- 8420 Steinfort, 5, rue de l'Ecole
(N° du dossier : 2/2024/0002/AC)**


L'avis concernant cette demande est affiché sur place et à la maison communale de Steinfort et ceci du **15 mai 2024 au 30 mai 2024 inclus**. Toute réclamation à l'encontre de ce projet doit être adressée dans ce délai et par écrit au collègue échevinal soussigné. Les intéressés peuvent se présenter à la salle de réunion de la maison communale au 4, square Patton, le 3 juin 2024 de 11:00 heures à 11:30 heures pour être entendus dans leurs observations orales par le bourgmestre ou son délégué.

Le dossier complet est déposé à l'inspection du public à la Commune de Steinfort, pendant les heures d'ouverture et la période indiquée à l'alinéa précédent.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,


Sammy Wagner
Bourgmestre




Andres Castro
Secrétaire communal f.f.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du 15 MAI 2024

Steinfort, le 15 MAI 2024


Le bourgmestre



Le secrétaire communal 